



**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Midi-Pyrénées



**l'Assurance  
Maladie**

Service Social  
Midi-Pyrénées

**2019**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

---

**Lot**

## FICHE IDENTITE 46



CPAM

238 Rue Hautesserre  
CAHORS

36 46

servicesocial.cahors@carsat-mp.fr



1 responsable départementale,  
1 responsable départementale  
adjointe,  
4 assistantes sociales,  
2 CSAM.



NOS LIEUX D'ACCUEILS :

Cahors, Figeac, Gourdon, Gramat,  
Puy-l'Evêque, Saint-Céré, Souillac.



96%\* des assurés sont satisfaits à l'égard du service social : écoute attentive, prise en compte de la situation personnelle, clarté des réponses apportées, conseils donnés, information sur les droits et aides possibles, information sur les démarches à réaliser, suivi personnalisé de la situation.

Le service social de la Carsat Midi-Pyrénées est un service social spécialisé, dans le domaine de la santé. Il s'adresse aux assurés du régime général et à leurs ayants droit en difficulté, confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie, ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale.

En tant qu'acteur de prévention, il va à la rencontre des assurés par une démarche proactive d'offres de service. Cette démarche permet d'intervenir en anticipation des difficultés liées à la maladie ou à l'éloignement du système de santé. Il contribue ainsi à la lutte contre l'exclusion et favorise l'accès aux droits à la santé ainsi qu'au système de soins.

Il exerce son activité dans le cadre d'une coordination institutionnelle et de partenariat extra-institutionnel. Son action est une des composantes de la gestion du risque exercée par le réseau de l'Assurance maladie, dans le cadre de sa mission d'assureur solidaire en santé.

## 5 AXES SANTÉ

- Accès aux soins
- Employabilité
- Sortie d'hospitalisation
- Bien vieillir
- Prévention (axe transversal)

## INTERVENTION SOCIALE INDIVIDUELLE

En 2019, **2 861 offres de service** ont été envoyées en direction des assurés.

**1 145 assurés** ont bénéficié des offres du service social.

L'intervention sociale a été apportée au cours de **2 719 entretiens** dont :

- 1 484 entretiens dans les lieux d'accueil,
- 176 entretiens à domicile,
- 1 059 entretiens téléphoniques.

### REPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES (AXES SANTÉ)



### REPARTITION DES ENTRETIENS (AXES SANTÉ)



## INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

**375 personnes** ont été accompagnées dans le cadre de **28 actions collectives**, au cours de **36 séances**.

### REPARTITION DES ACTIONS PAR AXES



ACTIONS

Plusieurs types d'actions collectives ont été proposés :

- Des **réunions d'informations collectives**, avec pour objectif de transmettre de l'information et vérifier son appropriation afin de favoriser le retour à l'emploi, le passage à l'invalidité ou l'accompagnement des assurés atteints de pathologies lourdes.
- Des **séances d'interventions sociales d'intérêt collectif**, avec pour objectif de transmettre de l'information et de donner corps à un agir collectif sur la thématique de l'accès aux soins en direction des jeunes en situation de vulnérabilité, du passage à la retraite ou encore de l'aide aux aidants.

Ces actions sont pour certaines élaborées et mises en œuvre avec des partenaires internes du Réseau Assurance maladie, de la Carsat ou externes (Mission Locale, CICAS, services sociaux hospitaliers ou des associations comme Agir pour mieux vivre, France Alzheimer, AFAD...).

# ZOOM

sur une  
action  
collective



## L'AIDE AUX AIDANTS

L'Action d'aide aux aidants, pilotée par l'Espace Personnes Agées de Cahors (Conseil Départemental) repose sur la coordination de nombreux partenaires du réseau gérontologique de Cahors dont le service social de l'Assurance Maladie.

Elle se décline sous forme de conférences-débat semestrielles à thèmes spécifiques en relation avec les impacts sur la vie quotidienne et la santé des aidants. Il s'agit d'apporter un soutien aux proches de personnes âgées en perte d'autonomie voire dépendantes, reconnaître leurs besoins spécifiques, entendre leurs interrogations, prévenir et éviter des situations de fragilité ou de rupture (épuisement, isolement, difficultés de santé ...).

La finalité de l'action vise :

- Le mieux-être des aidants familiaux en leur permettant de s'informer pour mieux adapter leurs attitudes et comportements aux situations difficiles qu'ils vivent quotidiennement.
- Une prise en compte de leur propre santé avec la nécessité de préserver leur capital santé
- Un accès aux soins et si besoin de recourir aux dispositifs adaptés, aux personnes ressources et référentes.

« **La santé des aidants** », conférence au cours de laquelle sont intervenus le CES et le service social ainsi qu'une psychologue et l'association d'infirmiers à domicile. L'assistante sociale a apporté des pistes afin d'aider les aidants à prévenir, anticiper, mobiliser leurs ressources pour préserver leur capital santé et à prendre soin d'eux tant sur le plan santé que sur le plan du « bien vieillir ».

« **Les mesures de protection des majeurs** », avec l'intervention de deux juges des tutelles et d'une greffière qui ont présenté les différents types de mesures de protection ; ainsi que les démarches concrètes pour en faire la demande.

49  
participants

2  
séances